

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	21/22 (1913)
<b>Heft:</b>	4
 <b>Artikel:</b>	Les conditions de travail des gardes-malades en Suisse
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-555790">https://doi.org/10.5169/seals-555790</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

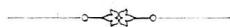
**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de s'y déposer. L'eau courante, l'eau de rivière ou de ruisseau n'a aucune vertu spéciale, elle peut être dangereuse par ses souillures; il en est de même du lait. Il est également dangereux d'appliquer sur les yeux du fromage à pâte molle ou de

la viande crue, car ils peuvent contenir des microbes capables de déterminer des inflammations de la conjonctive et de la cornée. La salive, elle aussi, peut contenir de nombreuses bactéries.

*(La fin au prochain numéro.)*



## Les conditions de travail des gardes-malades en Suisse

Deux infirmières laïques, Sœur Emmy Freudweiler et Sœur Emmy Oser, ont rapporté, le 12 décembre 1912, à l'«Union für Frauenbestrebungen» de Zurich sur la situation faite aux gardes-malades dans la plupart des grands établissements hospitaliers suisses, qui ont recours à leurs services. Après avoir rappelé qu'on est devenu partout, à bon droit, toujours plus exigeant quant à la qualité de ces services, et qu'une préparation de trois ans et une culture générale aussi complète que possible sont actuellement presque indispensables à quiconque aspire à être une bonne garde-malade, Sœur Emmy Oser continue en ces termes :

Et maintenant, que demande-t-on d'une garde-malade? «Tout» — à côté du service à faire près du lit du malade, des soins proprement dits: récurer les escaliers, frotter les planchers, chauffer les fourneaux, nettoyer les laboratoires, faire la cuisine et les savonnages, laver les marmites, la vaisselle, les W.-C., compter le linge sale, traîner de lourdes corbeilles à linge, des chariots chargés de plats, chercher des cercueils à la cave, veiller des hommes en proie au délirium, servir les repas des docteurs, tenir les livres, éduquer, enseigner à faire des ouvrages à l'aiguille, parler des langues étrangères, écrire des lettres d'affaires, tenir le ménage, photographier, développer, faire des prépara-

tions microscopiques, cultiver le jardin potager, laver les fenêtres, polir des cuivres, tenir en ordre les registres concernant les malades, élever des cobayes, etc., etc... En un mot, je ne sais trop ce qui est considéré comme ne rentrant pas dans les attributions d'une garde-malade. Ces attributions sont susceptibles d'être indéfiniment étendues, — presque autant que les heures de travail des sœurs, — aussi de toutes les choses que celles-ci puissent revendiquer, la première est-elle bien une réglementation de ces heures.»

Des nombreux exemples cités par Sœur Emmy Oser, il ressort, en effet, qu'il n'est point rare que les infirmières soient astreintes de six heures du matin à neuf ou dix heures du soir à un travail absorbant et continu, ayant à peine le temps de manger et sans être assurées qu'elles n'auront pas à veiller une partie de la nuit ou à être appelées à toute heure par une cloche placée dans leur chambre à coucher. Si l'on ajoute à cela l'écrasante responsabilité qui repose sur les gardes-malades, on comprend que la plupart d'entre elles ne puissent pas fournir une longue carrière et se trouvent, après une quinzaine d'années de travail, à bout de forces et souvent de ressources. On comprend aussi que beaucoup de parents s'opposent au désir que leurs filles manifestent de se vouer au soin des malades et leur

disent: « Jamais tu ne supporterais une vie pareille. » Cela explique également pourquoi le nombre de celles qui, après un premier essai, renoncent à poursuivre une carrière qui répondait cependant à leurs aspirations et à leurs capacités, mais dépassait leurs forces physiques, est si grand, et comment il se fait que d'après les statistiques, le 52 pour cent des sœurs de la Croix-Rouge allemande tombent malades au cours de leur première année d'étude.

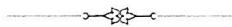
On se base, sans doute, pour motiver la situation anormale et dans bien des cas inhumaine faite à la garde-malade, sur le fait que sa vocation suppose de sa part un dévouement illimité, sur lequel la société est en droit de compter, et l'on oublie que

les forces d'une femme ne sont point illimitées et que si l'on veut pouvoir utiliser ses services longtemps, il est de toute nécessité qu'on ne lui impose pas un travail souvent hors de proportion avec celui qu'un homme pourrait fournir.

« Nous ne comprenons pas pourquoi on rend ainsi inutilement si pénible la plus belle de toutes les vocations », s'écrie Sœur Emmy Oser, et elle conjure l'Alliance nationale d'ouvrir une enquête sur la situation des infirmières ainsi qu'elle l'a fait déjà en faveur d'autres travailleuses que la loi ne protège pas.

L'appel mérite d'être entendu, et nous ne doutons pas qu'il ne reçoive un accueil favorable.

(*Bulletin féminin.*)



## Quelques nouvelles de la Croix-Rouge suisse aux Balkans

*Bulgarie.* — Les nouvelles de l'ambulance suisse arrivent lentement; une carte en date du 27 février vient d'arriver le 13 mars au soir à Neuchâtel et c'est assez curieux de voir ces cartes postales turques munies du timbre bulgare; elles deviendront une rareté philatélique, d'autant plus que nos chirurgiens suisses font plus de besogne médicale que de littérature.

L'ambulance suisse de Demotica (à mi-chemin entre Adrianople et Constantinople) héberge des blessés d'Adrianople, de Gallipoli et de Tchataldja; le Dr Pettavel, de Neuchâtel, que le professeur Kocher a proposé au choix pour l'ambulance bulgare, écrit que les 200 lits de l'hôpital offrent un intérêt chirurgical qui dépasse tout ce qu'on voit en temps de paix. Il se loue de l'accueil des généraux bulgares, surtout du général en chef Savof, qui a

invité nos compatriotes et leur accorde des entretiens prolongés.

Nous sommes, écrit-il, dans la neige, le temps est beau mais froid, malgré la faible altitude de 23 mètres au-dessus de la mer.

Demotica est le quartier-général bulgare où tout est pittoresque et d'un cachet oriental très prononcé.

Les Suisses y jouissent d'une bonne santé et sont heureux de leur activité ininterrompue.

*Serbie.* — Mercredi 12 mars, cinq autres médecins sont partis pour Belgrade pour se mettre à la disposition du service sanitaire de l'armée serbe. Ce sont les Drs Frédéric Ferrière, Albert Jentzer et Roubaudy, tous trois de Genève, Jacot-Guillarmod, de Neuchâtel, et Kaszubski, de Zurich. Deux des sœurs de la Croix-Rouge qui se sont rendues le 8 février